

### **Salles municipales de sports - Achats de casier automatiques - Transfert de crédit**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Une subvention d'équipement d'un montant de 14 000 F, imputation budgétaire : 914.130 code service 20300, a été votée au Budget Primitif 1990 pour faire face aux éventuels besoins imprévus en investissement des associations sportives bisontines.

Ce crédit n'ayant pas été utilisé, les membres de la 11<sup>ème</sup> Commission Municipale des Sports proposent de transférer la somme de 14 000 F de l'imputation budgétaire 914.130 code service 20300 sur l'imputation budgétaire 903.51.2142 code service 20300 «Salles de sports» afin de permettre l'achat de casiers automatiques pour les salles municipales de sports.

Le Conseil Municipal est invité à adopter cette proposition.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, il en est décidé ainsi à l'unanimité.